

# o Détermination 2018-2023 Reconduction des possibilités forestières



## Unité d'aménagement 093-52

### Contexte

À partir de 2016, le calcul des possibilités forestières devient synchronisé avec la disponibilité du nouvel inventaire forestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Il est dorénavant réalisé de façon continue. Les possibilités forestières seront toujours déterminées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement à partir de données provenant de trois scénarios possibles, soit :

- Une reconduction des possibilités forestières en vigueur
- Une mise à jour des possibilités en vigueur par le biais d'ajustements paramétriques basés sur des analyses d'impact
- Un nouveau calcul des possibilités forestières.

Le présent document contient les informations spécifiques à l'unité d'aménagement 093-52 justifiant la décision du Forestier en chef pour la détermination des possibilités forestières applicable à la période 2018-2023.

### Informations et analyses menant à la décision du Forestier en chef

Pour l'unité d'aménagement 093-52, aucune nouvelle donnée d'inventaire forestier n'est disponible et aucune perturbation majeure n'a affecté le territoire depuis le CPF 2015-2018. Aucune mortalité n'est constatée sur ce territoire en lien avec la présence de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). Cette unité d'aménagement n'était pas certifiée selon la norme FSC. Par conséquent, il est décidé de reconduire les possibilités forestières pour 2018-2023.

### Documentation

Puisqu'il n'y a pas de nouveau calcul, la documentation présentée à la période 2015-2018 pour l'unité d'aménagement 093-52<sup>1</sup> demeure pertinente.

<sup>1</sup> <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/2013-2018/revue-externe/unite-damenagement-093-52/>

## Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je reconduis les possibilités forestières actuellement en vigueur pour ce territoire aux conditions fixées pour l'exercice 2015-2018.

Périodes	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> /an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	377 900 92%	0 0%	0 0%	0 0%	4 200 1%	28 400 7%	0 0%	0 0%	0 0%	410 500 100%
2015-2018	377 900	0	0	0	4 200	28 400	0	0	0	410 500
Écart (%)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Le 15 novembre 2016

Louis Pelletier, ing.f.  
Forestier en chef